

SYNTHÈSE DES NOUVEAUX VOLETS DU PROGRAMME SODEXPORT – LIVRE ET ÉDITION

Nom du volet	1 - Développement stratégique des entreprises à l'étranger	2.1 - Soutien ponctuel aux occasions d'affaires	2.4 - Soutien à la promotion sur les marchés hors Québec	2.5 - Aide à la traduction d'œuvres québécoises
Objectifs visés	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la réalisation d'activités commerciales hors Québec. • Mettre en œuvre une stratégie de développement de marchés hors Québec. • Renforcer la visibilité sur les marchés hors Québec. • Augmenter le chiffre d'affaires associé à la vente de produits finis ou à la vente de droits d'ouvrages d'auteurs québécois hors Québec. 	<ul style="list-style-type: none"> • Saisir des occasions d'affaires ciblées et ponctuelles hors Québec. • Participer à la prise de risque économique des entreprises québécoises en édition de livres. • Accroître la présence et la visibilité des entreprises québécoises de l'édition sur les marchés hors Québec. • Favoriser les ventes d'ouvrages d'auteurs québécois sur les marchés hors Québec. 	<ul style="list-style-type: none"> • Bonifier la promotion d'ouvrages d'auteurs québécois sur les marchés hors Québec. • Favoriser la mise en œuvre d'activités de commercialisation de droits et de produits finis québécois présentant un potentiel de développement. • Soutenir les initiatives de promotion des entreprises démontrant une capacité à percer des marchés hors Québec. • Améliorer la visibilité des ouvrages d'auteurs québécois hors Québec. 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir la traduction d'œuvres littéraires québécoises. • Stimuler l'exportation et une plus grande visibilité de notre littérature à l'extérieur du Québec. • Favoriser la vente de droits à des éditeurs étrangers et l'exploration de nouveaux marchés.
Clientèle admissible	Entreprise québécoise en édition de livres agréée, conformément à la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre par la ministre			
Nature de l'aide	Subvention			
Montant maximal	60 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	12 500 \$
Taux maximal	50 % des dépenses admissibles	50 % des dépenses admissibles	75 % des dépenses admissibles	75 % des honoraires de traduction et de révision
Période maximale de l'aide	2 ans	1 an	1 an	1 an si l'entreprise requérante assure la publication de l'œuvre traduite. 2 ans si la publication est assurée par un éditeur étranger.
Participation de l'entreprise	30 % du budget total	30 % des coûts	30 % des coûts	25 % des coûts

SYNTHÈSE DES NOUVEAUX VOILETS DU PROGRAMME SODEXPORT – LIVRE ET ÉDITION

Cumul maximal des aides	Maximum de 60 000 \$ accordés en subventions cumulatives à une même entreprise sur une période de deux ans pour ces trois volets			
Dépôts	2 dépôts par an	Dépôt en tout temps au moins un mois avant le début des activités	Dépôt en tout temps	Dépôt en tout temps
Nombre de demandes autorisées	1 seule demande pour la durée du financement	1 seule demande pour la durée du projet	1 seule demande pour la durée du projet	
Activités soutenues	Activités liées à la mise en œuvre d'une stratégie commerciale sur les marchés hors Québec s'échelonnant sur une période maximale de deux ans.	Activités permettant de saisir une occasion d'affaires spécifique et ponctuelle à l'extérieur du Québec et s'échelonnant sur une période maximale d'un an.	Activités associées au plan de promotion proposé pour la commercialisation d'œuvres québécoises sur un marché cible.	Traduction d'une ou de plusieurs œuvres littéraires québécoises.
Principales dépenses admissibles	Transport, hébergement, matériel promotionnel, activités de promotion, accréditation, salaires (maximum 20 % du budget), traduction d'éléments promotionnels, honoraires hors Québec, actes juridiques, interprète	Transport, hébergement, matériel promotionnel, activités de promotion, accréditation, traduction d'éléments promotionnels, révision et traduction d'œuvres québécoises ou étrangères, honoraires hors Québec, achat de droits, actes juridiques, achat d'espace publicitaire, interprète	Activités et outils promotionnels, relations de presse, promotion web et développement de communauté, publicité ciblée, traduction d'extraits et d'outils de promotion	Honoraires de traduction et de révision
Évaluation	Évaluation en mode comparatif par un comité composé de professionnels de la SODEC et faisant appel à des avis externes si nécessaire (2 fois par an).	Évaluation faite par les professionnels de la SODEC. Avis externes si nécessaire.	Évaluation faite par les professionnels de la SODEC. Avis externes si nécessaire.	Évaluation faite par les professionnels de la SODEC. Avis externes si nécessaire.

Note : Pour les volets 3, 4 et 5, veuillez vous référer au programme.